

» grès d'*Abo* étoient convenus avec ceux de  
 » Russie, la condition à laquelle on s'étoit  
 » reftraint d'élire le Prince Royal de Danne-  
 » marc, si ces articles ne paroissent pas accep-  
 » tables, étoit devenuë par-là entièrement nul-  
 » le : Qu'à l'égard de la sureté concernant le  
 » Duché de *Schleswig*, les Plénipotentiaires de  
 » Suede avoient fait tout ce qui dépendoit d'eux  
 » pour obtenir que cet article pût être réglé  
 » en même tems que les conditions de la paix ;  
 » mais que les Ministres de Russie avoient jugé  
 » plus convenable de renvoyer la chose à une  
 » négociation particulière : Que si les vûës  
 » projetées par le Dannemarc ont été de réünir  
 » les deux Couronnes sur la tête du Prince  
 » Royal, on a dû y être informé combien les  
 » dispositions de la Nation Suedoise y étoient  
 » opposées : Qu'on devoit être assuré que les  
 » Puissances intéressées au maintien de l'équi-  
 » libre dans le Nord, n'auroient jamais vû pa-  
 » reille chose avec indifférence : Qu'on ne  
 » doutoit point qu'elles ne fussent encore dans  
 » la même disposition : Qu'ainsi, au cas que  
 » la Cour de Dannemarc persistât dans ses pré-  
 » tentions, & entreprit de les faire valoir par la  
 » voye des armes, le Roi & les Etats de Suede  
 » se flatoient de trouver des secours assez effi-  
 » caces pour soutenir avec avantage la justice  
 » de leur cause : Qu'au reste ce ne seroit jamais  
 » qu'avec beaucoup de déplaisir, qu'ils ver-  
 » roient les choses en venir à de telles extrémi-  
 » tés ; & qu'ils témoigneroient jusqu'à la fin  
 » leur inclination à éviter la guerre, & à se  
 » prêter aux moyens les plus propres de réta-  
 » blir la bonne intelligence entre les deux Cou-  
 » rones. »

Quant